

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 3660, RANG ST-CYR
(QUARTIER D'ÉVAIN)**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil prévue pour le **lundi 30 mai 2022** à 20 heures au centre communautaire de Montbeillard, au 9632 du boulevard Rideau (quartier de Montbeillard), le conseil municipal rendra une décision sur une demande de dérogation mineure présentée par **M. Yves Richer et Mme Danielle Morel relativement à la propriété située au 3660 du rang St-Cyr** (lot 4 172 205 au cadastre du Québec), à Rouyn-Noranda. Cette demande de dérogation mineure a été présentée en raison des dimensions du lot dont les éléments de non-conformité par rapport au règlement de lotissement N° 2015-845 de la Ville de Rouyn-Noranda sont les suivants :

- la superficie du lot est de 1 974,1 mètres carrés au lieu du minimum de 4 000 mètres carrés exigé;
- la largeur du lot est de 25,91 mètres au lieu de minimum de 60 mètre exigé;

Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure seraient de régulariser ledit lot, tel que ci-dessus mentionné, ainsi que permettre son maintien pour la durée de son existence. Le conseil entendra lors de cette séance toute personne intéressée à se prononcer sur ladite demande et celle-ci est disponible pour consultation au bureau de la greffière, situé à l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, et ce, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 13^e jour d'avril 2022
et publié le 4 mai 2022



Angèle Tousignant, greffière